



Apprenti en alternance avec entreprise en faillite

Par zelig2004

Bonjour,

Je suis apprenti en BTS par alternance, mon entreprise est en difficulté depuis plusieurs mois et depuis 1 mois je n'ai plus de nouvelles et plus de signe de vie de mon patron.

J'ai lu que mes salaires jusqu'à la fin du bts (juin 2025) pouvez m'être versé si il restait de l'argent dans les caisses ???

Ou me renseigner ? Savoir à quoi j'ai droit?

Merci de votre aide

Par ESP

Bonjour

Il faudrait vous renseigner sur la procédure en cours... Dépôt de bilan ? Liquidation judiciaire ?

Car dans ce dernier cas, il est nécessaire de transmettre vos doléances au mandataire.